

# FINANCIERE DE TUBIZE SA

Allée de la Recherche 60, 1070 Bruxelles

Contact: Marc Van Steenvoort, directeur, [investorrelations@financiere-tubize.be](mailto:investorrelations@financiere-tubize.be)

## Rachat et annulation d'actions propres

### **Information réglementée 12 mars 2015**

Le Conseil d'administration de Financière de Tubize a, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale du 24 avril 2013, procédé à une opération de rachat et d'annulation d'actions propres.

Conformément aux dispositions de l'article 207 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés, Financière de Tubize rend publiques les informations suivantes relatives au rachat:

- Date de la transaction : le 5 mars 2015
- Quantité de titres acquis : 60.233
- Prix des titres acquis : € 57,03 par action
- Méthode de négociation : sur le marché réglementé Euronext Brussels.

Les actions ainsi rachetées ont été annulées le 11 mars 2015, sans réduction de capital social. En conséquence, le nombre d'actions représentant le capital a été réduit de 44.608.831 actions à 44.548.598 actions.

L'opération de rachat et d'annulation d'actions propres a été mise en œuvre dans le cadre de la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur, imposant à la société l'obligation de vendre les titres dont les titulaires ne se sont pas fait connaître le 2 mars 2015 à 24:00h CET, la date limite mentionnée dans la publication du 15 janvier 2015 conformément à l'article 11, §1, second alinéa de la loi du 14 décembre 2005 précitée. Afin d'éviter un long processus de vente qui serait coûteux pour la société et ses actionnaires, la société s'est portée acquéreur du solde des titres mis en vente et non vendus le 5 mars 2015 à 13:00h CET.